

Les punaises de lit vous donnent le cafard? Réagissez!

Philippe Angelozzi
Secrétaire général,
USPI Genève



Depuis quelques temps, on assiste à Genève à une recrudescence des cas de punaises de lit. Même si le phénomène reste, à ce jour, limité, le traitement pour s'en débarrasser est extrêmement lourd. Ces dernières sont en effet très résistantes et s'incrustent dans le mobilier, les tissus, les matelas, ce qui les rend difficiles à éradiquer. Le procédé de désinsectisation est conséquent, puisqu'il im-

plique l'intervention d'une entreprise spécialisée qui procédera à plusieurs actions de décontamination de l'appartement. Cette opération nécessite une importante préparation (meubles au milieu de la pièce, plinthes retirées, etc.), mais aussi le stockage des meubles et des effets personnels dans des frigos durant plusieurs jours.

La source la plus courante d'une infestation de punaises des lits est le séjour dans un hôtel infesté. Les punaises ou leurs œufs se cachent alors dans les vêtements, les sacs ou les valises et sont ensuite transportés dans les habitations. Ces punaises de lit peuvent également être ramenées dans les meubles d'occasions,

particulièrement les matelas et les fauteuils, qui ont été ramassés dans la rue et qui en sont déjà infestés.

Si vous observez des démangeaisons matinales, des piqûres sur la peau disposée en ligne droite, des tâches noires sur les coutures du matelas ou des petites taches de sang sur les draps et les oreillers, il peut s'agir de punaises de lit.

Dès la constatation de la présence de punaises de lit dans un logement, il est impératif que le locataire en informe immédiatement la régie. Cela afin d'éviter une aggravation de l'infestation et une propagation aux autres appartements de l'immeuble. Les punaises de lit proliférant très

vite, il est très important de réagir rapidement.

La régie, une fois au courant de l'infestation, interviendra immédiatement pour organiser le traitement du ou des appartements concernés et pour vérifier, à l'aide de chiens renifleurs, si les appartements voisins sont aussi touchés.

De plus amples informations sur les mesures de prévention et les moyens de traitements sont disponibles sur le site internet de la Direction générale de la santé: http://ge.ch/dares/maladies-transmissibles/autres_thematiques-1026-3704.html.